

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 29, 30 juin, 1er et 2 juillet 2015

2015 DPA 10 Groupe scolaire Binet au 60, rue Binet (18e) - Construction d'une école maternelle et requalification des écoles élémentaires et du bâtiment des logements de fonction - Avenant n° 1 au marché de travaux.

Mme Alexandra CORDEBARD, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu la délibération 2010 DPA 38, en date des 29 et 30 mars 2010, par laquelle le Conseil de Paris a approuvé le principe de la construction d'une école maternelle de 10 classes et de la requalification des écoles élémentaires A et B et du bâtiment de logements de fonction du groupe scolaire René Binet (18e). ; les modalités de passation du marché de maîtrise d'œuvre selon la procédure du concours conformément aux articles 24, 34, 38, 40, 74 II et 74 III du Code des marchés publics ; l'autorisation du dépôt des demandes de permis de démolir et de permis de construire correspondantes ;

Vu la délibération 2010 DPA 76, en date des 27 et 28 septembre 2010, par laquelle le Conseil de Paris a approuvé les modalités de passation de marchés de prestations intellectuelles relatifs aux missions de contrôle technique, de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé et de coordination en matière de systèmes de sécurité incendie ;

Vu la délibération 20 DAJ 29, en date des 13, 14 et 15 décembre 2010, par laquelle le Conseil de Paris a approuvé l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre à Defrain Souquet (DeSo) associé à BETOM Ingénierie et Cap Terre ;

Vu la délibération 2012 DPA 27, en date des 6 et 7 février 2012, par laquelle le Conseil de Paris a approuvé les modalités de passation des marchés de travaux correspondants ;

Vu la délibération 2012 DPA 67, en date des 15 et 16 octobre 2012, par laquelle le Conseil de Paris a approuvé la signature d'un avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre ;

Vu le projet de délibération, en date du 16 juin 2015, par lequel Mme la Maire de Paris soumet à son approbation un avenant n° 1 au marché de travaux de construction d'une école maternelle de 10 classes et de la requalification des écoles élémentaires A et B et du bâtiment de logements de fonction du groupe scolaire René Binet ;

Vu l'avis favorable de la Commission d'appel d'offres, en date du 21 avril 2015;

Vu l'avis du Conseil du 18^e arrondissement, en date du 15 juin 2015 ;

Sur le rapport présenté par Mme Alexandra CORDEBARD, au nom de la 6e Commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer un avenant n° 1 au marché de travaux attribué à l'entreprise BOUYGUES Bâtiment Ile-de-France Ouvrages Publics, ayant pour objet de porter le montant du marché n° 2012-1210008095 à 17 461 940,51 euros H.T (mois M0), soit 20 921 305,74 euros TTC, avenant, dont le texte est joint au présent projet de délibération.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 23, article 2313, rubrique 213, mission 90002-99-030, et chapitre 23, article 238, rubrique 213, mission 90002-99-030 du budget d'investissement de la Ville de Paris, exercices 2015 et ultérieurs, sous réserve de la décision de financement.

Article 3 : Il sera constatée une recette correspondant au remboursement de l'avance au chapitre 23, article 238, rubrique 213, mission 90002-99-030 du budget d'investissement de la Ville de Paris, exercice 2015 et ultérieurs.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO